CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Pays tiers

Changement de canton

Une personne ressortissante d'un état tiers peut changer de canton seulement si les autorités migratoires du nouveau canton acceptent sa demande.

- Formulaire de demande de permis
- Le permis original
- Copie du passeport en cours de validité (couleur et de bonne qualité)
- Extrait de l'office des poursuites (liste complète, selon art 8a LP), de son ancien domicile
- Attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, <u>de son ancien domicile</u>
- Contrat de travail actuel et les 3 dernières fiches de salaire (pour permis Buniquement)
- Si pas de contrat de travail, le décompte annuel de chômage pour l'année en cours, <u>de son ancien domicile</u> (pour permis B uniquement)

Pour les ressortissants étrangers conjoints de suisse

- Formulaire de demande de permis
- Le permis original
- Copie du passeport en cours de validité (couleur et de bonne qualité)
- Extrait de l'office des poursuites (liste complète, selon art 8aLP), de son ancien domicile
- Attestation de l'aide sociale indiquant la date du début de l'aide ainsi que le montant total de la dette d'assistance à ce jour, <u>de son ancien domicile</u>
- Déclaration de ménage commun datée et signée par les deux conjoints (formulaire à signer à nos guichets)
- Attestation de domicile du conjoint suisse (établie lors de l'inscription)

Besoin d'aide ?

La Maison du Monde est là pour vous Avenue du Crochetan 42 1870 Monthey T. 024 475 77 70

horaires:

mardi et jeudi

9h30-11h30 et 14h-18h



